

## PIÈCES REQUISES À L'APPUI DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

### Autorisation d'exercer en tant que médecin-assistant-e suivant une formation postgrade accréditée : art 55b LS

1. Curriculum vitae à jour
2. Copie d'une pièce d'identité avec photo visible, le cas échéant copie du permis de séjour
3. Extrait numérique ou papier récent (moins de 6 mois) du casier judiciaire suisse. Si le-a candidat-e ne séjourne pas encore ou depuis moins de 5 ans en Suisse : les extraits originaux récents (moins de 3 mois) délivrés dans une langue nationale suisse ou en anglais par les autorités compétentes des pays où il/elle a séjourné pendant les 5 dernières années
4. Copie du diplôme de médecin obtenu en Suisse ou à l'étranger
5. Pour les titulaires d'un diplôme étranger : copie de l'attestation de reconnaissance ou copie de la décision d'enregistrement du diplôme de médecin par la MEBEKO
6. Pour les non francophones : preuve<sup>1</sup> de la maîtrise du français (minimum requis : B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

